



COMMISSION DES DROITS

Note n° 1950- le 14.03.2018

Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale

Le département Soins et suivi du blessé et du pensionné (DSBP) de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale est l'interlocuteur unique des bénéficiaires d'une pension d'invalidité et des militaires accidentés en service, pour la prise en charge des prestations de soins concernant respectivement leurs infirmités pensionnées ou leurs blessures, et leur suivi dans la durée.

Une plateforme de services dédiée aux pensionnés et aux blessés fonctionne de 08 h 00 à 17 h00 sans interruption au **04 94 16 96 20**.

Contacts :

CNMSS
247 Av. Jacques Cartier
83 090 Toulon Cedex 9

www.cnmss.fr